

« Paysages en action, les territoires en parlent »

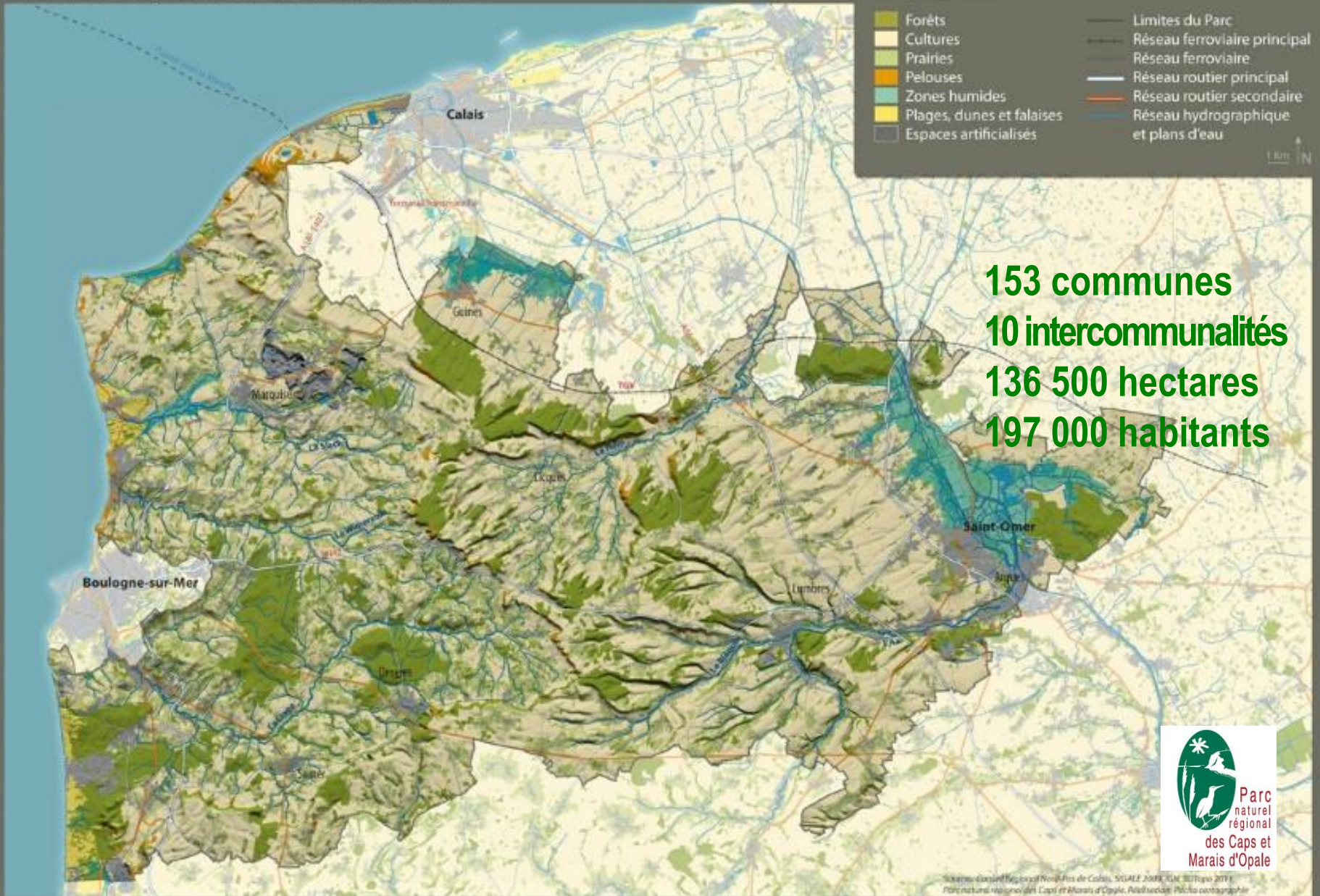
l'exemple du littoral Nord du parc
naturel régional des caps et Marais d'Opale



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

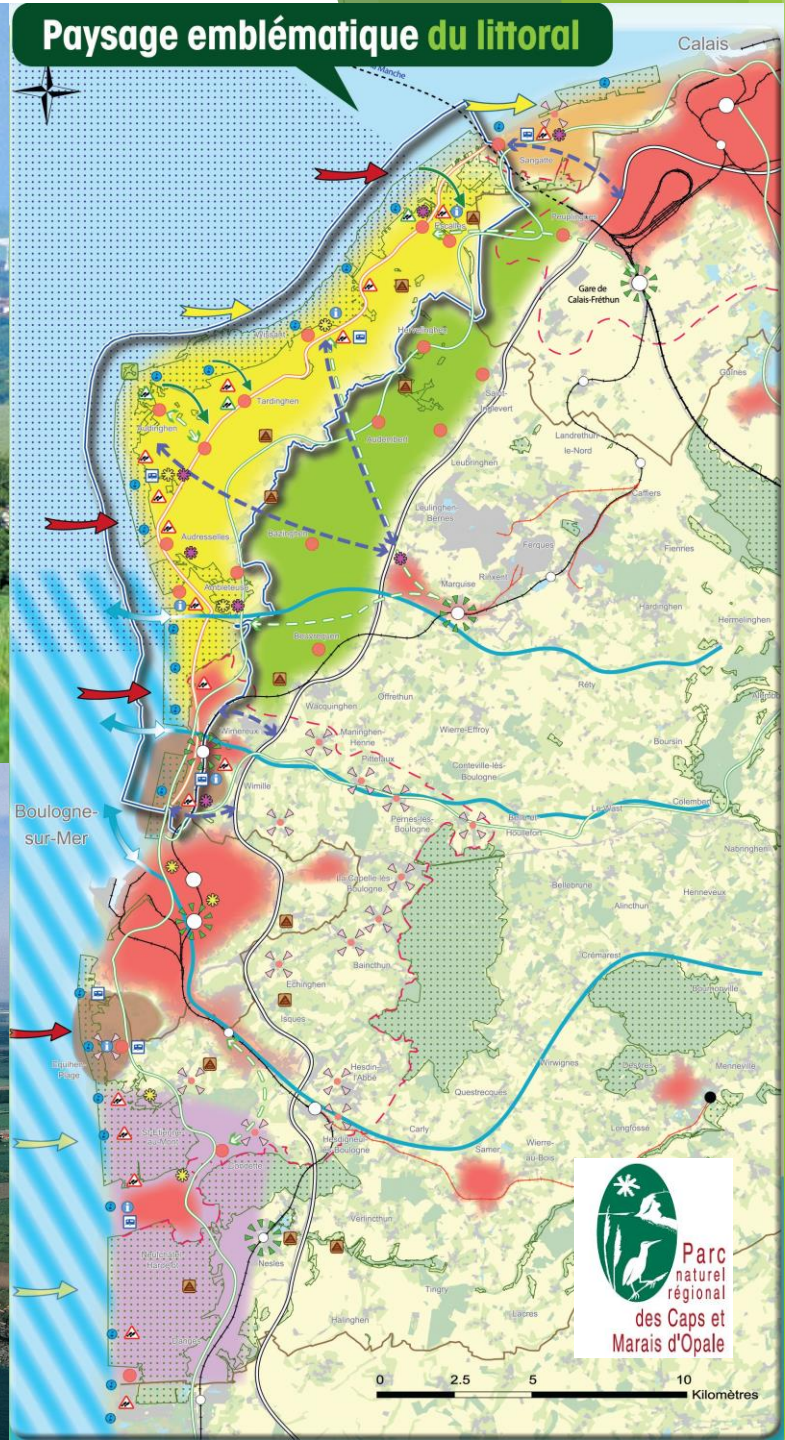
Occupation du sol

- Forêts
- Cultures
- Prairies
- Pelouses
- Zones humides
- Plages, dunes et falaises
- Espaces artificialisés
- Limites du Parc
- Réseau ferroviaire principal
- Réseau ferroviaire
- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Réseau hydrographique et plans d'eau



153 communes
10 intercommunalités
136 500 hectares
197 000 habitants





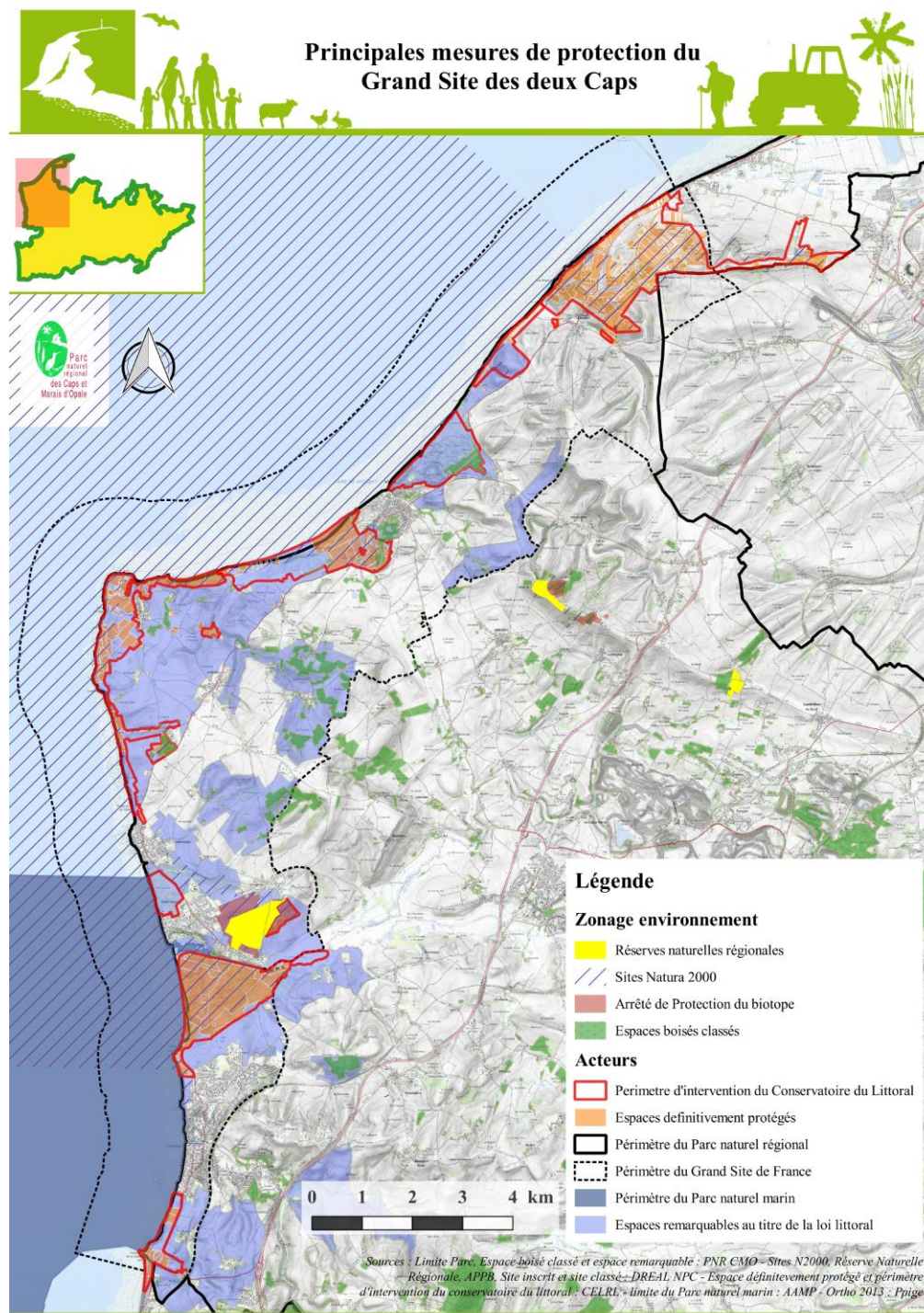
Un territoire de patrimoine « sous pression »

8 Communes, 4 Intercommunalités :

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps, la Communauté de Communes Pays d'Opale, la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

**Plus de 200 000 habitants
Plus d'un million de visiteurs sur le Grand Site des deux Caps**

**5 sites classés soit 5 291 hectares
d'espaces terrestres et marins,
4 sites inscrits soit 1 140 hectares
essentiellement terrestres,
Plus de 900 hectares acquis par le
Conservatoire du Littoral et confiés en
gestion à Eden 62,
5 sites Natura 2000,
2 réserves naturelles régionales, 13 ZNIEFF,
1 ZICO,
1 Parc Naturel marin et 1 Parc Naturel
terrestre.**



Un enjeu fort de la charte du parc et de son décret de décembre 2013

Une orientation Littoral

- ▶ Orientation 16 : « Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer »

Trois mesures spécifiques :

- ▶ Mesure 50 : Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral
- ▶ Mesure 51 : Améliorer l'accueil des visiteurs
- ▶ Mesure 52 : Faire vivre le label « Grand Site de France » pour le site des Deux-Caps

Un Plan de parc (carte stratégique), sa déclinaison littorale et sa légende

> Les espaces à vocation spécifique

Périmètre du Grand Site de France® :
Les Deux-Caps Blanc-Nez, Cris-Nez



La porte d'entrée Nord du Grand Site



Le territoire du Grand Site des deux Caps



L'arrière-littoral du Grand Site des deux Caps



Pôles urbains denses et bourgs



Le littoral dunaire boisé du sud de l'agglomération



Les espaces de transition à haute valeur paysagère
(dont la Crèche, porte d'entrée Sud du Grand Site)



> Les enjeux liés à l'accueil et la sensibilisation du public

Equipements d'accueil du public à vocation pédagogique et patrimoniale

- existants à conforter et à mettre en réseau
- à créer (dont la maison d'accueil du Grand Site)

Sites naturels surfréquentés dont la fréquentation est à maîtriser

- projet en cours ou achevé dans le cadre de l'Opération Grand Site
- projet à mettre en oeuvre

Stratégie globale de recul des aires d'accueil à moyen et long terme



Zone d'observation majeure pour l'avi-faune à conforter et organiser



Accès à la mer à aménager, gérer et organiser



Monts et points de vue remarquables du littoral à protéger et valoriser



Sites potentiels pour l'accueil des camping-cars à organiser



Points d'information, d'accueil et de sensibilisation des visiteurs à valoriser



> Les enjeux liés aux liens entre la terre et la mer

Trait de côte soumis à érosion (côte à falaise) à surveiller



Trait de côte soumis à érosion (côte basse sableuse) à surveiller



Interface terre-mer à étudier et à valoriser



Fleuves côtiers (principales composantes de la trame bleue)

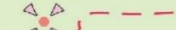


Espaces marins protégés à valoriser et à faire connaître (SIC et ZPS)



> Les enjeux liés à la périurbanisation et aux mobilités douces*

Couronnes et communes périurbaines sous influence directe d'un pôle urbain



Villages littoraux à développer dans l'esprit de la démarche Grand Site



Autoroute A16 : Axe de déplacement principal



Barreaux de desserte touristique du littoral à favoriser



Route départementale 940 : Axe de découverte touristique à réaménager et à gérer



Liaisons douces locales à créer



Gare à valoriser dans le cadre des liaisons douces



Véloroutes à mettre en oeuvre

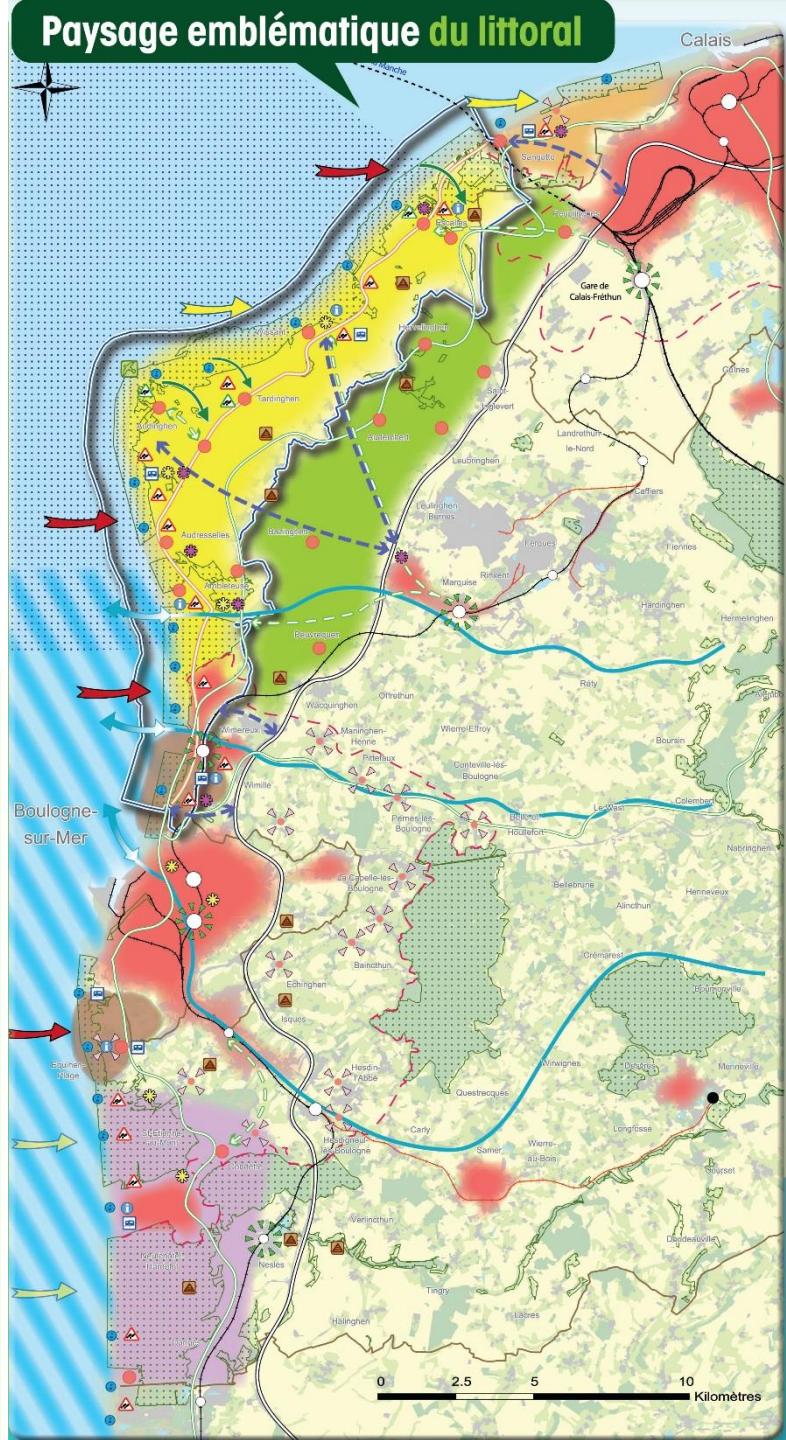


Par souci de lisibilité, le réseau des chemins de randonnée n'est pas représenté

Périmètre du Parc naturel régional



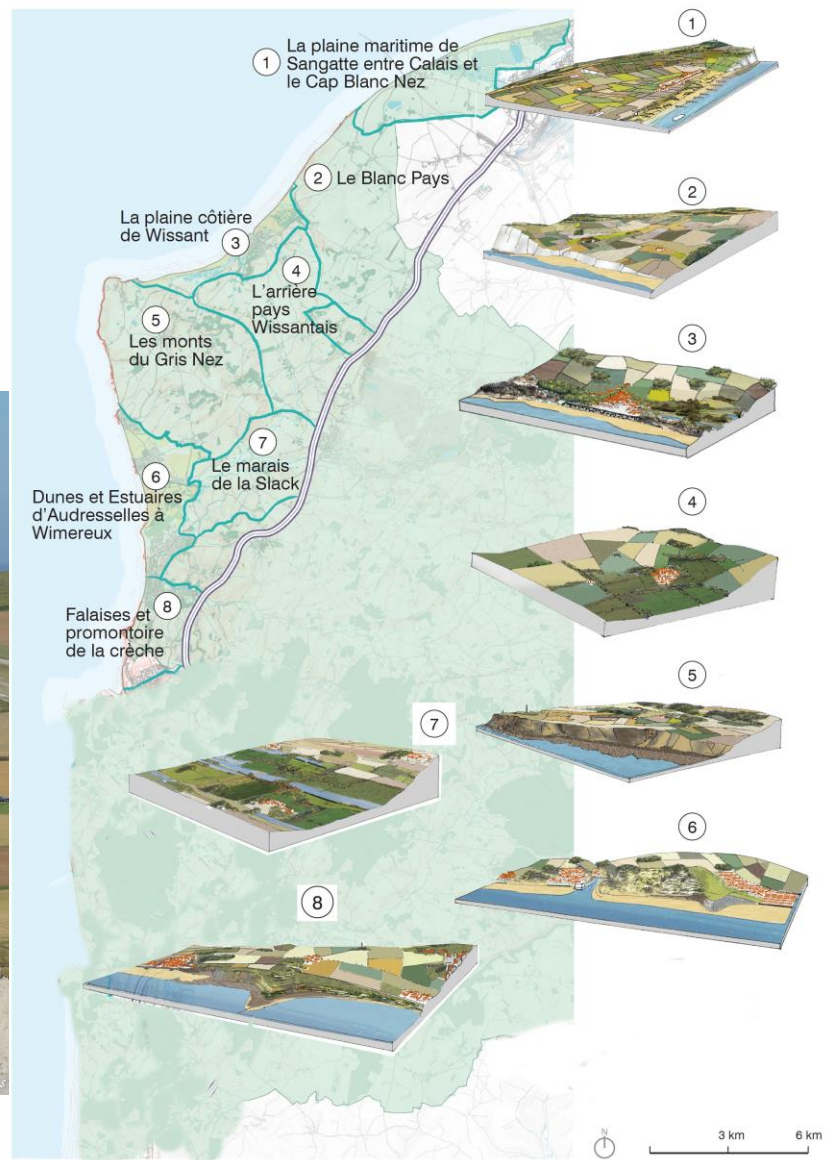
Périmètre du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale



La sauvegarde des paysages, fil rouge des outils d'accompagnement pour l'élaboration des outils de planification



Copyright © Anrairie Alacooses



DOL - PNR Caps et Marais d'Opale - Agence Philippe Thomas

Le paysage, fil conducteur historique de la planification du territoire



Renouvellement du Label Grand Site de France et élaboration du Plan de Coherence Paysagère

Le conservatoire du littoral valide sa nouvelle stratégie d'intervention .

Le parc élabore son D.O.L (document d'Orientation du Littoral)

2016

Elaboration du Plan de Paysage Littoral du parc naturel Régional

Approbation du PLU Intercommunal de la Terre des 2 Caps

Fin 2013

**Révision de la charte du parc naturel regional des Caps et marais d'Opale
Attribution du Label Grand Site de France au Département du Pas-de-Calais
Passage au PLU intercommunal pour les intercommunalités**

2009-2013

Mise en oeuvre de la nouvelle O.G.S avec le Département

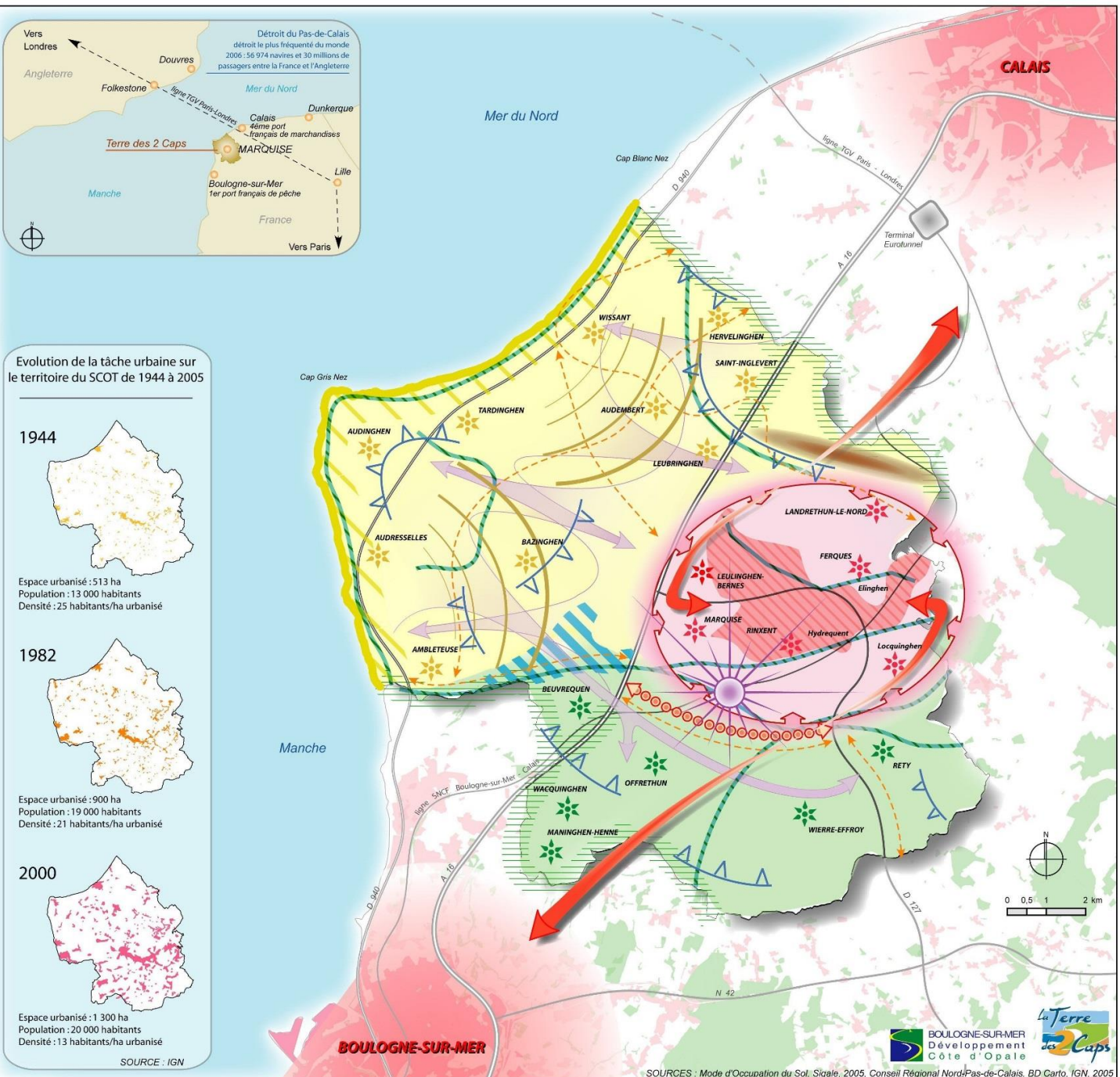
2005-2009

Lancement du SCOT paysager de la Terre des 2 Caps avec le PNR et L'Ecole de Versailles

Mise en oeuvre de l'OGS

Etudes paysagères communales élaborées par le parc dans le cadre de la revision des documents d'urbanismes communaux (POS et PLU)

1990-2005



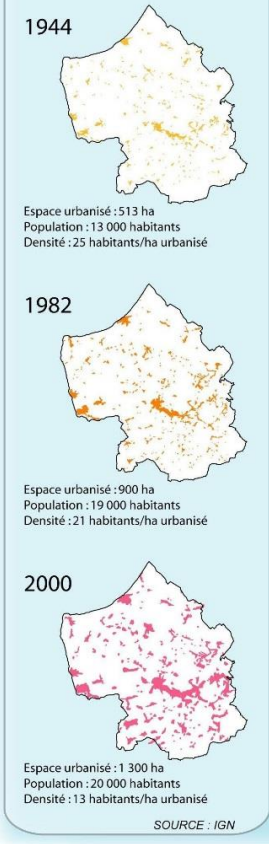
SCOT paysager de la Terre des 2 Caps
 Projet d'Aménagement et de Développement Durable
 La Terre des 2 Caps : Un territoire à ménager et à partager
Carte de Synthèse

- Notre positionnement clé :
entre Calais et Boulogne-sur-Mer**
- Renforcer le pôle urbain par de nouveaux équipements mis à disposition pour le développement de l'ensemble du territoire
 - Permettre la concentration urbaine sur l'arc déjà existant
 - Développer la complémentarité du pôle urbain avec les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et de Calais en recherchant l'efficacité d'une mobilité durable
 - Accompagner l'exploitation du bassin carrier dans le respect et l'esprit de son plan de paysage
 - Maintenir les zones tampons aux franges de la Terre des 2 Caps pour éviter la continuité urbaine avec les agglomérations voisines

- Notre capital à préserver et à valoriser :
la qualité environnementale**
- Maintenir l'identité territoriale des Trois Grands Paysages : Littoral et arrière-littoral, Arc urbain, Monts et vallons bocagers
 - Mettre en oeuvre la loi Littoral en déterminant la vocation future des différentes portions constitutives du littoral riche et varié de la Terre des 2 Caps
 - Anticiper et accompagner les risques liés à l'évolution du trait de côte
 - Accompagner et gérer l'Opération Grand Site National des 2 Caps et s'inspirer de l'esprit pour les communes arrière-littoral
 - Mettre en place une zone de développement de l'éolien
 - Confirmer le rôle de bassin de rétention naturel du Marais de la Slack en assurant la qualité des prairies de fauche, gage d'une grande biodiversité
 - Mettre en oeuvre la Trame Verte et Bleue en pleine collaboration avec les autres collectivités
 - Prendre en compte et valoriser les principes de covisibilité dans les différents projets du territoire

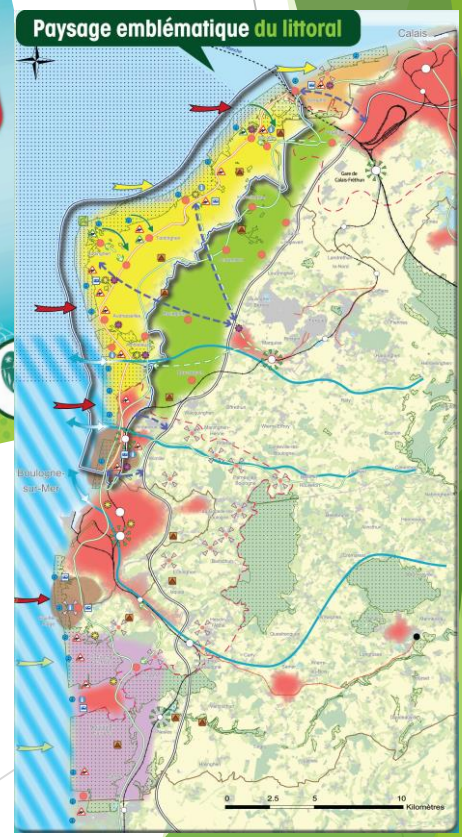
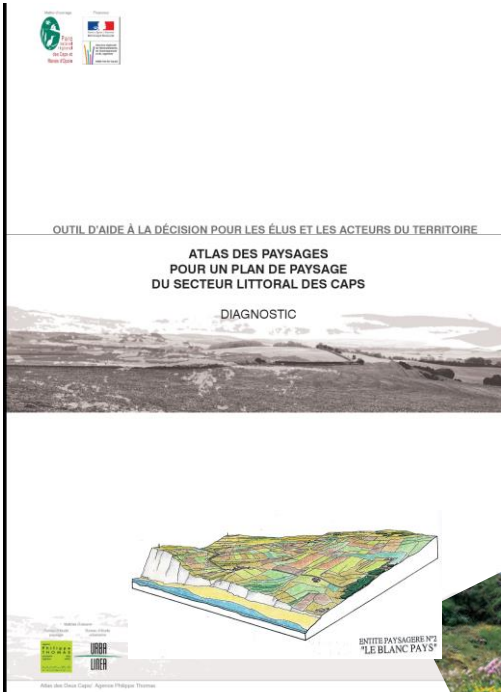
- Notre volonté :
être une terre d'accueil qui développe la mixité**
- Favoriser les déplacements via la gare Marquise-Rinxent pour développer une plateforme d'échanges multimodale
 - Rechercher un meilleur équilibre en organisant les flux touristiques en direction du littoral, en renvoyant vers une économie touristique diffuse de l'intérieur
 - Développer la mixité sociale, en particulier l'offre de logements aidés, afin de répondre à une population à faibles revenus n'ayant pas accès dans leur logement actuel au tout confort
 - Renforcer l'habitat autour des noyaux existants et éviter le mitage
 - Maintenir une population locale et favoriser une certaine densité qui assure la préservation des milieux naturels
 - Créer une voie de contournement pour alléger les centres-villes de Marquise et Rinxent et rompre l'ambiance routière sur cet axe principal en valorisant les modes de déplacements doux
 - Favoriser les déplacements doux sur le territoire

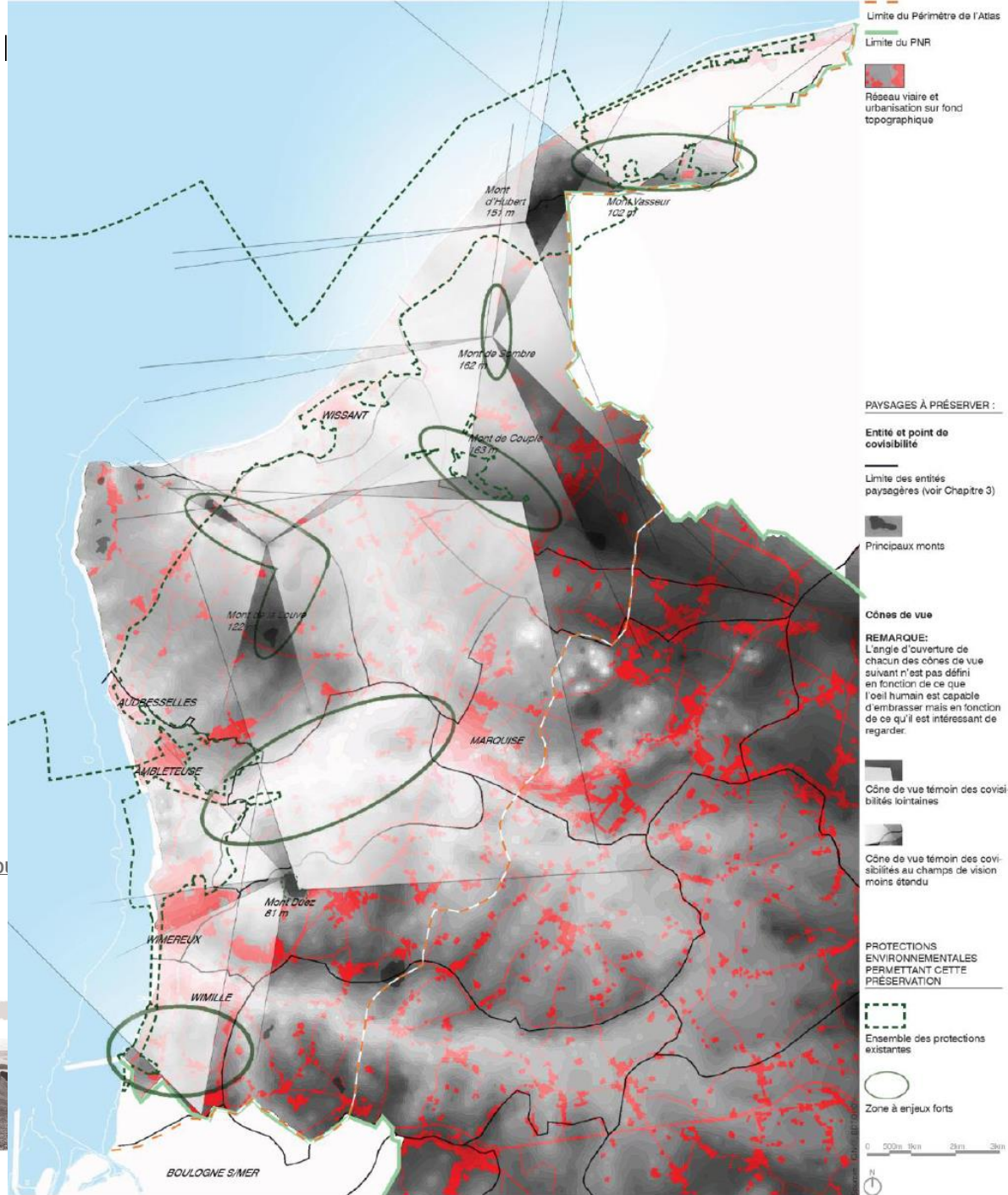
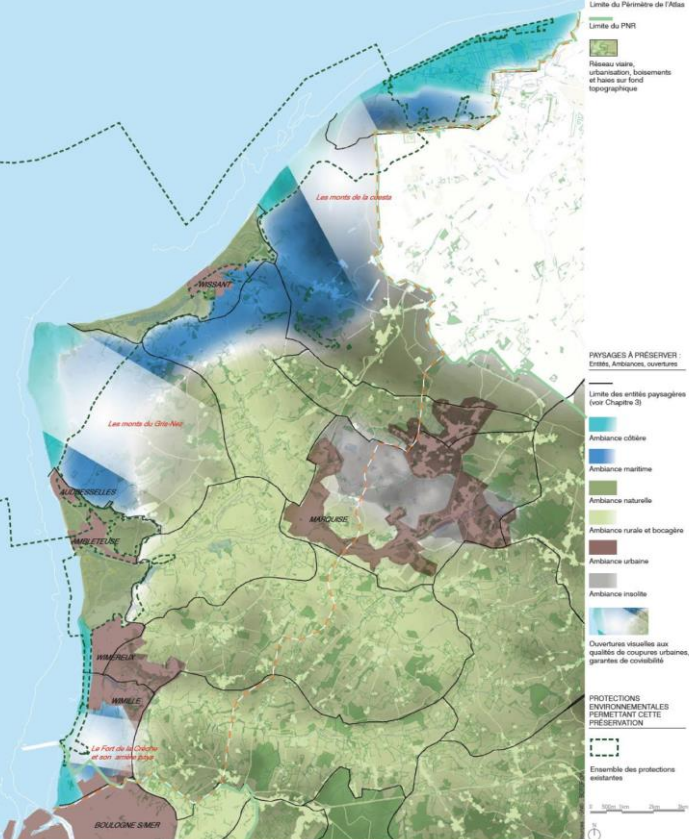
Evolution de la tâche urbaine sur le territoire du SCOT de 1944 à 2005



SOURCES : Mode d'Occupation du Sol, Sigale, 2005, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, BD Carto, IGN, 2005

Des documents de référence pour l'élaboration des PLUi sur le territoire littoral du PNR





OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES ÉLUS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

ATLAS DES PAYSAGES POUR UN PLAN DE PAYSAGE DU SECTEUR LITTORAL DES CAPS

DIAGNOSTIC



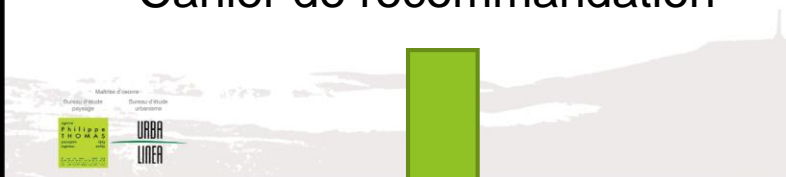
OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES ÉLUS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

ATLAS DES PAYSAGES
POUR UN PLAN DE PAYSAGE
DU SECTEUR LITTORAL DES CAPS

DIAGNOSTIC



Diagnostic
Cartographie stratégique
Notice
Cahier de recommandation



Atlas des Deux Caps / Agence Philippe Thomas

Juillet 2013



Outil d'aide à la décision pour
les élus

Une gouvernance technique adaptée



Un groupe projet urbanisme à l'initiative de
l'intercommunalité pour l'élaboration des PLUi
intercommunaux

Regroupant :

La communauté de commune de la Terre des 2 Caps
DDTM-DREAL

Le conservatoire du Littoral

La mission urbanisme du parc naturel Régional

La mission Grand Site de France

La CLE du SAGE Boulonnais

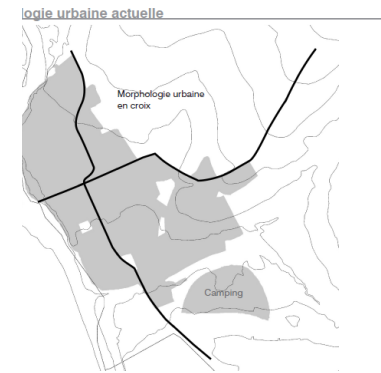
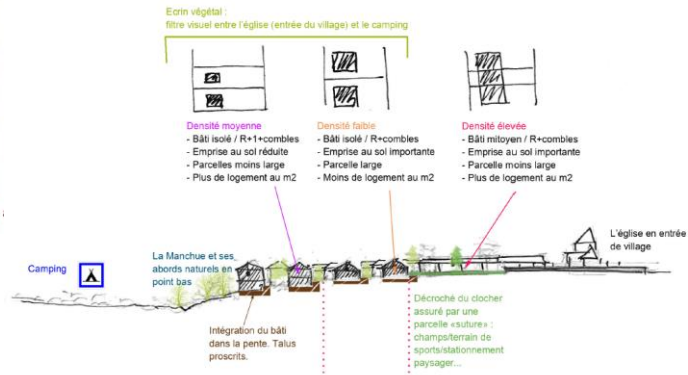
L'Agence d'Urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale

La chambre d'Agriculture

Une méthode de travail pour la définition et le contenu des zonages

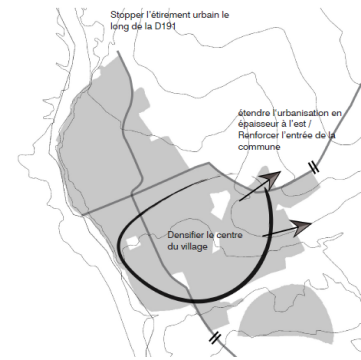


2 : Mise en place d'outils d'aide à la décision pour le choix des zones à urbaniser

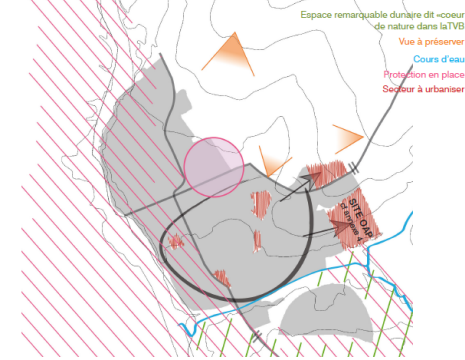


1 : Partager le diagnostic et les enjeux par des ateliers villageois

2 / Ambitions communales

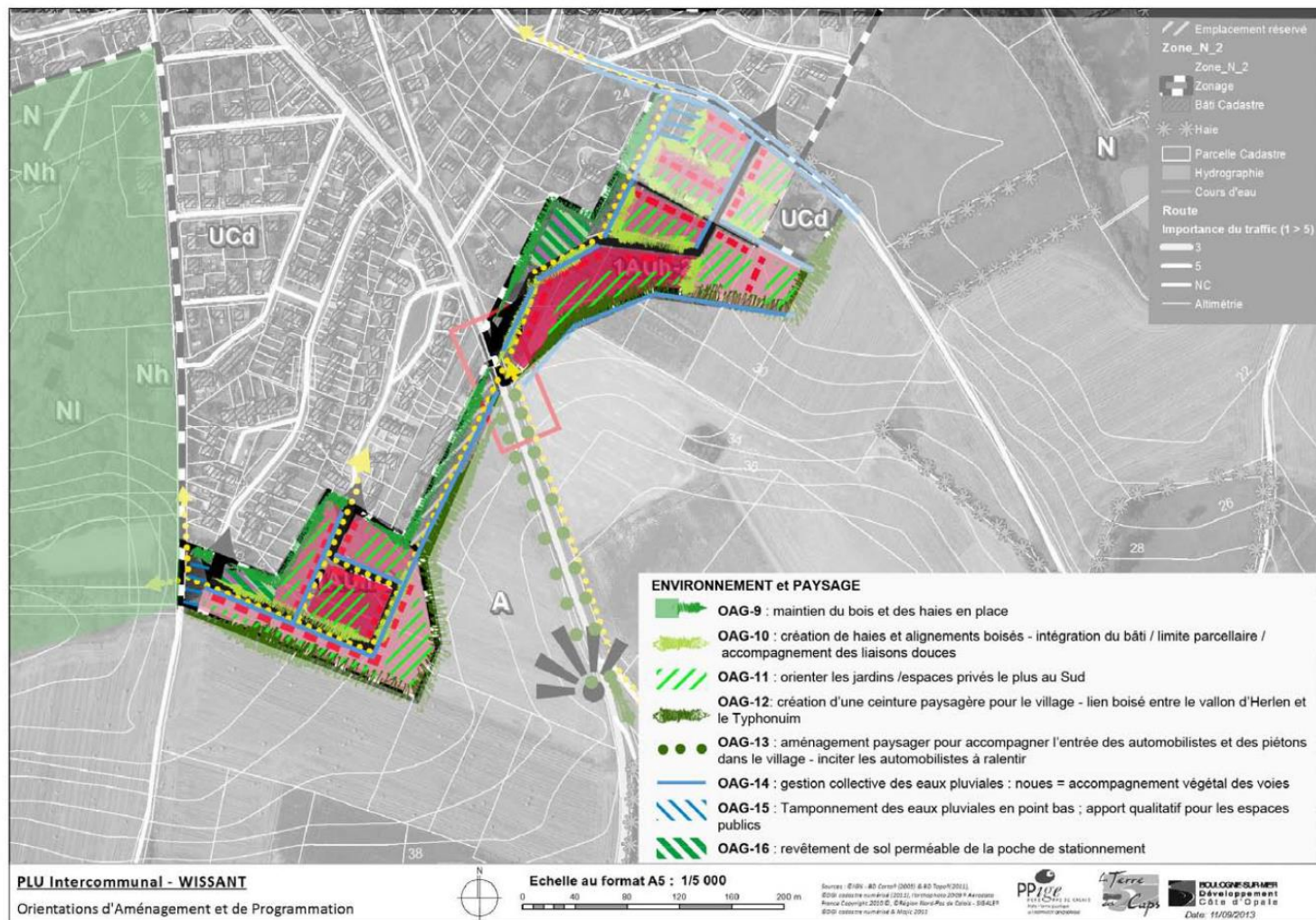


3 / Contraintes paysagères et environnementales

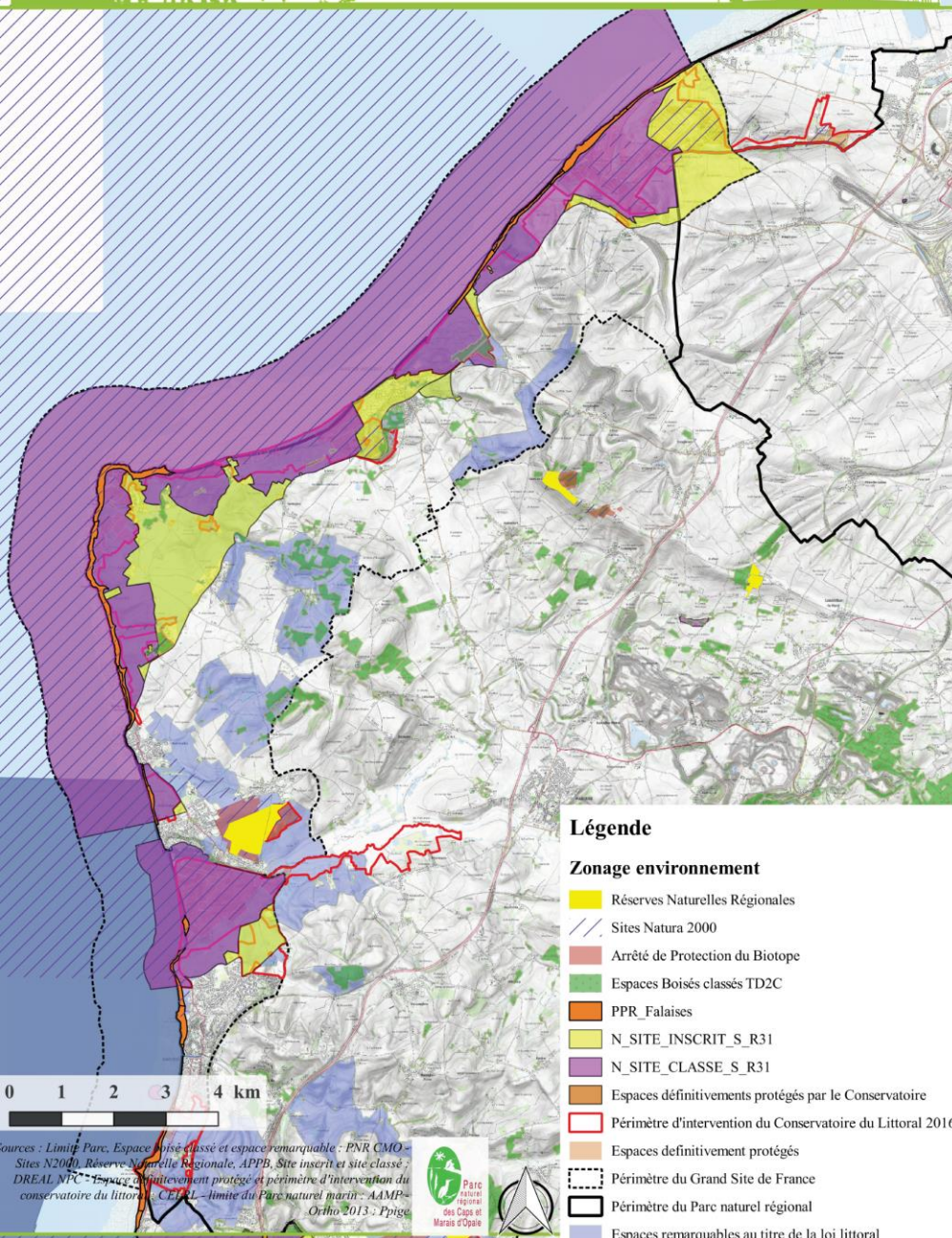


Une méthode de travail pour la définition et le contenu des zonages

3 : Mise en œuvre d'OAP adaptées aux enjeux paysagers du site



Contexte facilitateur
pour la protection des
paysages majeurs du
site : la présence du
littoral et du site
classé



site classé sur 5 291
hectares d'espaces
terrestres et marins,

site inscrit sur
1 140 hectares
essentiellement
terrestres,

Contexte facilitateur pour la protection des paysages majeurs du site : la présence du littoral et du site classé

La définition des espaces remarquables au dans le SCOT de la Terre des 2 Caps

Légende

	SITES_CLASSES
	SITES_INSCRITS

- La détermination des espaces remarquables au a été faite de façon précise à l'échelle parcellaire.
- Les bâtiments existants à usage d'habitation sont exclus. Il est permis des extensions mesurées dans le respect d'une qualité d'intégration paysagère.
- Les exploitations agricoles sont également exclues du L146-6 afin de permettre à proximité immédiate des bâtiments existants des extensions des exploitations et des mises aux normes.



Des espaces de respiration déjà préexistants au niveau des périmètres de classement de 1987

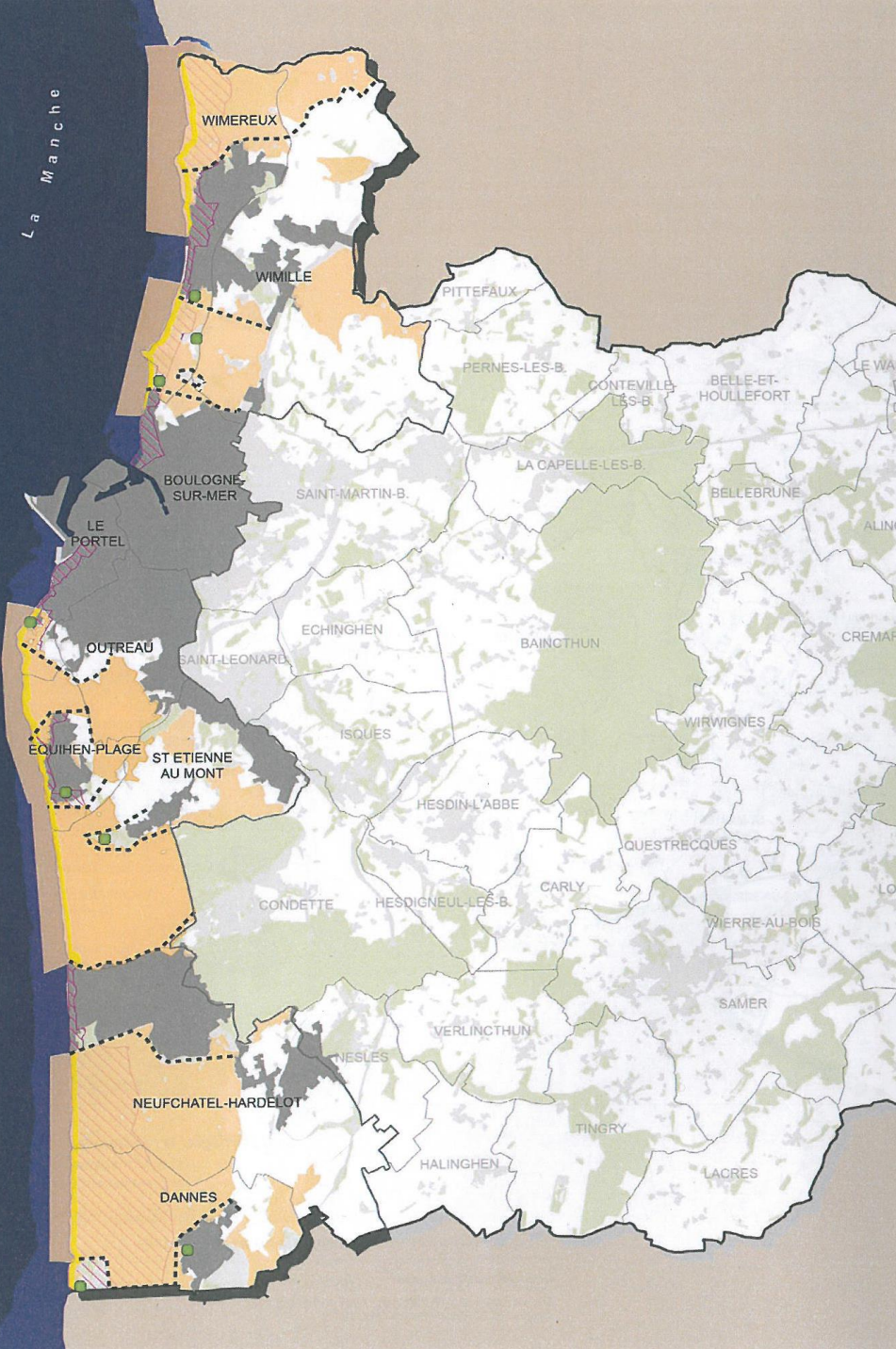
Un élément facilitateur pour la protection des paysages majeurs du site : la présence du littoral



La définition des espaces remarquables dans le SCOT de la Terre des 2 Caps

Sont classés en espaces remarquables les espaces suivants :

- Totalité des sites Natura 2000,
- Totalité de la réserve naturelle du pré-communal d'Ambleteuse et du territoire repris dans l'arrêté préfectoral de biotope,
- Quasi totalité des ZNIEFF 1,
- Totalité du site classé,
- Quasi totalité du site inscrit,
- Plusieurs espaces non repris dans la liste précédents mais protégés au titre du paysage.



**Art. L146-2, L146-4-II,
L146-4-III et L146-6 (CU)**

-  Campings
-  Coupure d'urbanisation
-  Espace proche du rivage
-  Bande des 100 mètres
-  Espaces remarquables
-  Agglomération et village

SCOT
du Boulonnais

Document d'orientation et d'objectifs

0 1 2 3 km

Approuvé le 2 septembre 2013



Sources : ©IGN BD CARTO©(2005), ©IGN BD TOPO©(2000)
©Région SIGALE© Nord Pas-de-Calais (2009).

Syndicat mixte
du Boulonnais

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

Les points forts de la démarche

Un SCOT paysager « fondateur », une politique du PNR bien ancrée dans un territoire littoral remarquable (site classé, label GSF)

Une gouvernance « technique » pour mieux travailler ensemble

Une culture du paysage mieux partagée avec les élus et les décideurs

Un cadre réglementaire connu, reconnu et globalement respecté

Les points faibles/ les interrogations

La difficulté d'intégrer l'ensemble des enjeux (spéculation foncière etc...)

Le suivi et le respect des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les zones AU

Le traitement des franges urbaines

L'évolution des documents d'urbanisme dans le temps

Un manque de temps pour traduire les enjeux d'aménagement du littoral (schémas d'accueil) dans une OAP thématique



LE LITTORAL

1 - LOCALISATION



2 - Enjeux globaux

Prise en compte de la biodiversité et de la qualité environnementale des sites

- Maitrise foncière des terrains à enjeux importants de biodiversité et/ou risques via la convention cadre entre EPF et la CAB et via le conservatoire du littoral (effondrement de falaise, submersion marine)
- Prendre en compte le parc marin et les enjeux associés à la protection et mise en valeur des eaux littorales et mairnes (qualité de l'eau de baignade, l'économie maritime, etc.) **OAG-8**
- Prendre en compte de la TVB du pays Boulonnais sur la CAB (préservier les cours de biodiversité et les sites de biodiversité et conforter les corridors, les coulées bleues et vertes, zones humides à enjeux, ...) **OAG-9**
- Préserver la ressource en eau des communes littorales (eau potable, eau industrielle,...) **OAG-7**

Protection et Valorisation des séquences paysagères et du patrimoine

- Travailler la transitionla frange entre espaces urbanisés et milieux agricoles et naturels. Maintien des coupures d'urbanisation **OAG-2**
- Préserver des séquences paysagères, valoriser patrimoniale et paysagère des sites naturels et urbains, s'appuyer sur l'identité de chaque séquence (massif forestier et dunaire, vallons agricoles, sites historiques, etc.) **OAG-1**
- Prendre en compte les risques et aléas (érosion, ruissellements, submersion marine, retrait trait de côte (PPR falaise), PPR inondation, retrait gonflement argiles, ...) **OAG-6**
- Valoriser le patrimoine bâti (ouvrages de défense et monuments napoléoniens)

Developpement de la multimodalité, de la mobilité et de l'accueil

- Aménager, gérer et organiser les accès à la mer et aux espaces naturels littoraux (gestion du stationnement, activités nautiques, entrées des sites naturels, ...) **OAG-4**
- Mettre en place un schéma de déplacements : mobilité douce et transports en communs à l'échelle du littoral (vélo-route voie verte, GR du littoral, stationnement, liaison arrière-littoral et littoral, lien EPCI voisins). **OAG-3**
- Promouvoir la pédagogie et la diffusion des connaissances sur les différents milieux
- Valorisation touristique et développement de l'offre de loisirs
- Intégrer le développement et le renforcement de l'activité touristique dans l'espace littoral. (Projet d'extension de Nausicaa, projet résidentiels au sein du camping La Falaise au Sud d'Equihen-Plage, projet résidentiels en densification de l'arrière du front de mer de la station d'Hardelet-Plage, camping de Dames, Sainte-Cécile) **OAG-5**
- Renforcer l'offre Nature (tourisme, loisirs)
- Maitriser l'évolution des campings et l'évolution de l'offre
- Accompagner les loisirs nautiques



Merci de votre attention

